



Plainte pour violence conjugale

Par **ctt**, le **28/12/2007** à **22:51**

bonjour

je vis maritalement depuis 19 ans et cela fait 4 ans que nous ne nous entendons plus (infidélité de ma concubine) nous avons 4 enfants .

ma concubine veut que je quitte le logement et lui laisse les enfants

moi hors de question je lui ai dit que je demanderai la garde alternée

depuis que je lui ai dit cela elle est allée taper à toutes les portes pour essayer de me faire partir mais impossible par la voie normale donc il y a peu de temps j'ai été convoqué pour en

audition pour une plainte d'elle pour violence quotidienne et insulte depuis 7 ou 8 ans

ceci n'est que mensonge donc je n'ai pas reconnu les faits

l'agent de police m'a dit que si ces déclarations n'avaient pas été parfois contradictoires et mal datées il m'aurait pu me mettre en garde à vue

nous avons donc été convoqués pour confrontation où elle a maintenu sa plainte et ses dépositions et moi de même

les enfants vont donc être auditionnés à leur tour la semaine prochaine 18, 15 et 14 ans

que va-t-il se passer après dois-je porter plainte contre elle pour diffamation dois-je prendre un avocat?

merci

Par **Adam Kadamon**, le **02/01/2008** à **23:14**

Bonsoir,

La plainte pour dépôt de plainte abusif doit intervenir après le jugement vous exonérant de toute responsabilité. Dès lors et sur la base de ce jugement vous pourrez tenter une action

en justice.

Je vous conseil de prendre un avocat si vous êtes convoqué à une audience de justice.

Cordialement.

Par **ctt**, le **03/01/2008** à **21:43**

bonjour ,meilleurs voeux pour 2008
merci pour vos informations